RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹ EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Mairie	Maire	88 434	17 546	68 782	
District du Grand-Moulin	Conseiller	21 679	10 839		
District de l' Olympia	Conseiller	19 350	9 675		
District de la Gare	Conseiller	19 350	9 675		
District du Coteau	Conseiller	19 350	9 675		
District du Golf	Conseiller	23 021	11 511		
District du Lac	Conseiller	19 350	9 675		

Note

^{1.} Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).